

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 mars 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Tommy LUCAS
M ^{me} la conseillère	Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

EST ABSENT

M. le conseiller	Stéphane CHOUINARD
------------------	--------------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M ^{me} la conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu	Élodie PARENT
M. l'ingénieur municipal	Pierre-Charles APRIL (arrivée à 20 h)

CITOYENS: 22

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2026-03-75

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-76

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 tel qu’établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l’égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-77

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2026 tenue à 16 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d’en faire la lecture, conformément à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2026 tenue à 16 h tel qu’établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l’égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-78

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l’occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu’elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 16 février 2026, ajournée au 17 février 2026 : décisions CP-0226-67 à CP-0226-81 inclusivement;
- 23 février 2026 : décisions CP-0226-82 à CP-0226-95 inclusivement.
- 25 février 2026 : décisions CP-0226-96 à CP-0226-98 inclusivement.
- 2 mars 2026 : décisions CP-0326-99 à CP-0326-120 inclusivement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-79

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2026-403, INTITULÉ : « RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L’AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER »

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Patrick HOVINGTON et qu’il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT que l’article 19 a été modifié afin d’augmenter le maximum du montant d’aide financière par bâtiment à 75 000 \$ plutôt que 50 000 \$;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu’une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l’objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D’adopter, le règlement numéro 2026-403, intitulé : « Règlement instituant un programme d’aide financière visant à favoriser l’ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-80

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO:
4355**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 7 203,49 \$ à l’organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO: 4355 et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l’immeuble situé au 7, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-81

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 286,87 \$ à l’organisme CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l’immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l’état.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-82

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – PC
EXTRÊME PAINTBALL**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 106,29 \$ à l’organisme PC EXTRÊME PAINTBALL et opère compensation entre ladite subvention et les

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-83 SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LE CERCLE DE FERMIÈRES PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 6 360,03 \$ à l'organisme LE CERCLE DE FERMIÈRES PORT-CARTIER et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, rue Plante, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-84 SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES — CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 5 235,42 \$ à l'organisme CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 4351, des Pionniers, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-85 SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES — CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 12 272,77 \$ à l'organisme CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2026 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 9, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-86 SUBVENTION 2026 – CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER ET CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'accorder une subvention mensuelle de 3 449,25 \$ pour l'année 2026, conjointement aux CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER et au CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER, afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-03-87 SUBVENTION 2026 – CLUB L'ÂGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser au CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE
une subvention au montant de 8 500 \$ pour l'année 2026 afin de lui permettre
d'assurer la poursuite de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-88 SUBVENTION 2026 – BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 77 260 \$ à la BASE DE PLEIN AIR
LES GOÉLANDS INC., pour l'année 2026, afin de l'aider dans la poursuite de
ses activités, cette subvention se répartissant ainsi :

- Subvention générale 59 200 \$
- Subvention particulière – Camping municipal 18 060 \$

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention selon les modalités
suivantes:

Subvention générale	19 800 \$	10 mars 2026
	19 700 \$	10 avril 2026
	19 700 \$	12 juin 2026
Camping municipal	9 030 \$	22 mai 2026
	9 030 \$	17 juillet 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-89 SUBVENTION 2026 – CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 102 832 \$ au CAFÉ-THÉÂTRE LE
GRAFFITI, pour l'année 2026, afin d'aider celui-ci dans la poursuite de ses
activités culturelles;

Cette subvention sera versée comme suit :

Le 10 mars 2026 :	34 278 \$
Le 10 avril 2026 :	34 277 \$
Le 12 juin 2026 :	34 277 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-03-90 SUBVENTION 2026 – LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. – ORGANISME DE LOISIRS RECONNU DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser à LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. une subvention au montant de 3 376 \$ afin de lui permettre de poursuivre ses actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la municipalité pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-91 SUBVENTION 2026 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention au montant de 375 400 \$ à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour l'année 2026, afin d'aider celle-ci dans la poursuite de ses activités de développement industriel et commercial.

Cette subvention sera versée comme suit :

- Le 10 mars 2026 : 93 850 \$
- Le 10 avril 2026 : 93 850 \$
- Le 22 mai 2026 : 93 850 \$
- Le 12 juin 2026 : 93 850 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-92 SUBVENTION 2026 – LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 31 426 \$ à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER, pour l'année 2026, afin de l'aider dans la poursuite de ses activités;

Cette subvention sera versée comme suit :

- Le 10 mars 2026 : 10 475 \$
- Le 10 avril 2026 : 10 475 \$
- Le 12 juin 2026 : 10 476 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-93 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 120 000 \$, soit la contribution de 2026, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier, représentant la quote-part de la Ville de Port-Cartier pour cet organisme, de la façon suivante :

Le 22 mai 2026 : 40 000 \$
Le 17 juillet 2026 : 40 000 \$
Le 18 septembre 2026 : 40 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-94

MANDAT ET SUBVENTION 2026 – SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

DE confier à la SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER le mandat de procéder aux travaux d'horticulture servant à l'embellissement de la Ville, pour l'année 2026;

DE verser à cette société, pour se faire, un montant de 100 000 \$ à titre de subvention, payable de la façon suivante :

Le 10 avril 2026 : 40 000 \$
Le 22 mai 2026 : 30 000 \$
Le 17 juillet 2026 : 30 000 \$

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le contrat ci-dessus envisagé de même que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-95

AUTORISATION – VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR LE COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la conclusion et signature, par la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, du *Protocole d'entente concernant la gestion du centre communautaire « Daniel Pagé »*, à Port-Cartier dans le secteur de Rivière-Pentecôte, à intervenir avec LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE;

D'autoriser la trésorière à verser au comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE une subvention au montant de 30 000 \$ afin de lui permettre de poursuivre l'entretien et l'animation du Centre communautaire Daniel PAGÉ, pour la période débutant rétroactivement au 15 décembre 2025 et se terminant le 14 décembre 2026, incluant l'entretien de la patinoire extérieure pour l'année 2025-2026, suite au renouvellement du contrat concernant la gestion du Centre communautaire Daniel PAGÉ et sous réserve des documents exigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-03-96

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ACCUEIL CÔTE-NORD – TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT que TOURISME CÔTE-NORD est responsable d'assurer la qualité des services d'accueil et d'informations touristiques sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier travaille au développement, à la production et à l'accueil touristique dans son secteur;

CONSIDÉRANT que les deux parties considèrent la structure du Réseau d'accueil Côte-Nord comme essentielle et incontournable pour le développement et la promotion de l'accueil touristique de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le protocole d'entente pour la gestion et le développement du réseau d'accueil Côte-Nord avec TOURISME CÔTE-NORD pour le Bureau d'accueil touristique de Port-Cartier, tel que soumis au conseil municipal le 16 février 2026, pour une période d'un (1) an;

D'autoriser Élodie PARENT, conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu, ou en son absence, Nicolas MAYRAND, directeur général, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-97

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT – CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET MOBILISATION DÉDIÉE AU PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE – BOÎTE À CLÉS INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise BOÎTE À CLÉS INC. pour des services d'accompagnement visant la réalisation d'une campagne de communication et de mobilisation dédiée au projet de réfection de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise BOÎTE À CLÉS INC. pour des services d'accompagnement visant la réalisation d'une campagne de communication et de mobilisation dédiée au projet de réfection de la piscine municipale, au montant de 9 725 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 3 février 2026 et à la recommandation de la conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu en date du 11 février 2026;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser la conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-98

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 00251824

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 31 790 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 179 \$ taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP. en paiement pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-141, le tout conformément à la facture n° 00251824 en date du 6 octobre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-99

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60954310

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 48 092,14 \$, **moins** la retenue contractuelle de 5 %, soit 2 404,61 \$ taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 609154310 datée du 3 février 2026 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-100

APPUI – PROJET INTITULÉ « GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES, PHASE 1 » - COMITÉ ZIP CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT la présence de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

CONSIDÉRANT l'effet néfaste de l'envahissement des plantes exotiques sur la biodiversité locale;

Procès-verbal du 9 mars 2026 – Conseil municipal de la Ville de Port-Cartier	
PARAPHE DU MAIRE :	
PARAPHE DU GREFFIER :	
N° de résolution ou annotation	
	CONSIDÉRANT la mise sur pied du projet intitulé « Gestion des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, phase 1 » par le Comité ZIP Côte-Nord; EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu : QUE la Ville de Port-Cartier appuie le projet intitulé « Gestion des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, phase 1 » du Comité ZIP Côte-Nord; D’autoriser la trésorière à verser la somme de 2 000 \$ au Comité ZIP Côte-Nord aux fins de réalisation du projet précité. <i>M. le conseiller Patrick HOVINGTON enregistre sa dissidence à l’égard de ce point.</i> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.
2026-03-101	AUTORISATION – GRATUITÉ DES PLATEAUX DE LA VILLE – TOURNOI DE HOCKEY 4 X 4 – OMNISPORT – 9 AU 12 AVRIL 2026 Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu : D’accorder l'utilisation gratuite de locaux du Complexe récréatif et culturel par l'organisation du tournoi de hockey 4x4 d'OMNISPORT, pour la préparation et la tenue de l'événement qui se tiendra du 9 au 12 avril 2026, conditionnellement à l'obtention d'assurances nécessaires. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.
2026-03-102	AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉDITION 2026 DE L'EXPO-SCIENCES DE LA CÔTE-NORD – TECHNOLOGIE CÔTE-NORD Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu : D’autoriser la trésorière à verser une somme de 250 \$ à l'organisme TECHNOLOGIE CÔTE-NORD à titre de contribution financière à l'édition 2026 des Expo-Sciences de la Côte-Nord, le tout suivant la demande soumise lors de la commission permanente du 16 février 2026. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.
2026-03-103	AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – TÉLÉRADIOTHON – L'ÉLYME DES SABLES – 12 AVRIL 2026 Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu : D’autoriser la trésorière à verser la somme de 1 000 \$ à l'ÉLYME DES SABLES dans le cadre de la 17^e édition du téléradiothon LA RÉCOLTE au profit de cet

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

organisme qui se tiendra le 12 avril 2026, afin de soutenir le maintien des services des soins palliatifs pour les personnes de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-104

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJETS DE SENTIER DE RANDONNÉE ÉDUCATIF ET DE PARCOURS DE CANOT-CAMPING – ZEC MATIMEK

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 000 \$ à la ZEC Matimek afin de soutenir la réalisation des projets de sentier de randonnée éducatif et de parcours de canot-camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-105

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2026

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! »;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-106

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D’autoriser l’octroi d’un avenant n° AV-15 à TÉTRA TECH QI INC. d’un montant maximal de 125 000 \$, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour le suivi des déficiences et travaux complémentaires, concernant le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément au projet d’avenant n° AV-15 daté du 7 janvier 2026 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 7 janvier 2026;

D’autoriser le directeur du Service des travaux publics et l’ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l’avenant n° AV-15 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-107

AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR LE REMPLACEMENT DE L'AUTOBUS DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D’affecter une somme de 20 000 \$ pour 2026 à même l’excédent de fonctionnement non affecté de la VILLE DE PORT-CARTIER, dans la réserve financière créée aux fins de remplacement de l’autobus du transport adapté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-03-108

AFFECTATION DU FONDS GÉNÉRAL POUR LA CLIMATISATION DU SERVICE DE LA MAIRIE À L'HÔTEL DE VILLE ET LA CLIMATISATION AU CENTRE DANIEL-PAGÉ

CONSIDÉRANT que les projets de climatisation de la Mairie au montant de 26 562 \$ et de climatisation du Centre Daniel-Pagé au montant de 9 075 \$ sont financés à même le fonds général et n’ont pas été réalisés en 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire toujours réaliser ces projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D’autoriser la trésorière à affecter la somme de 35 637 \$ du fonds général pour ces projets, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-03-109

AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR DIVERS PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à affecter une somme de 611 438 \$ du fonds de roulement pour la réalisation des projets suivants :

- Camionnette pour le Service de sécurité incendie

65 000 \$
- Trois (3) camionnette pour le Service des travaux publics

226 553 \$
- Camion municipal

163 100 \$
- Zamboni

156 785 \$

DE préciser que cette somme est remboursable sur une période de dix (10) ans, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-110

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR DIVERS PROJETS

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à affecter un montant total de 843 515 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2025 pour les projets suivants :

- Unité d'urgence du Service de sécurité incendie

2 228 \$
- Réfection 6^e Rue et 8^e Rue

134 527 \$
- Compteurs d'eau

163 430 \$
- Bacs bruns

166 232 \$
- Étude – Barrage des Pionniers

308 062 \$
- Forage et dynamitage rue des Épinettes

39 633 \$
- Achat matériel informatique

29 403 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-111

DÉSAFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR DES PROJETS DE 2025

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser la trésorière à désaffecter un montant de 514 565 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté pour les projets suivants, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2025 :

- Aide financière projet Centre de bénévolat

100 000 \$
- Projet de 60 logements

130 000 \$
- Planétaire véhicule incendie

27 487 \$
- Clôture 58 boulevard du Portage-des-Mousses

41 105 \$
- Patinoire extérieure Port-Cartier

136 427 \$
- Politique environnementale

18 215 \$
- Camionnette du Service de sécurité incendie

10 621 \$
- Unité d'urgence du Service de sécurité incendie

18 000 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Comité d'embellissement 5 975 \$
- Compteurs d'eau 1 297 \$
- Logiciel de gestion des documents 25 438 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-112

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D’ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD CONSULTANTS LTÉE – FACTURE N° 762-0036383

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 26 509 \$, taxes en sus, à l’entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d’une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d’accès au quai, faisant l’objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la facture n° 762-0036383, ainsi qu’à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 23 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-113

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D’ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD CONSULTANTS LTÉE – FACTURE N° 762-0037867

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 26 324 \$, taxes en sus, à l’entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d’une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d’accès au quai, faisant l’objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la facture n° 762-0037867, ainsi qu’à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 24 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-114

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D’UNE MINI-EXCAVATRICE NEUVE MUNIE D’ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20250903-01 – BRANDT TRACTOR LTD. – FACTURE N° 168900003

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 145 114 \$, taxes en sus, à l’entreprise BRANDT TRACTOR LTD. en paiement du contrat pour la fourniture d’une mini-excavatrice neuve munie d’accessoires pour le Service des travaux

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AV-20250903-01, le tout conformément à la facture n° 168900003, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 19 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-115

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de février 2026, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

GAUTHIER, Sara-Maude	Surveillante aux activités sportives	12-02-2026
SAVARD, Isabelle	Brigadière scolaire occasionnelle	23-02-2026

TERMINAISON

BERGERON, Dany	Pompier à temps partiel	09-02-2026
DELAUNAY, Alain	Pompier à temps partiel	09-02-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-116

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'accorder aux organismes mentionnés ci-dessous, des subventions aux montants suivants afin de leur permettre de poursuivre leurs actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la Ville pour l'année 2026 :

- ASSOCIATION DE SOCCER DE PORT-CARTIER (Opération sur 12 mois par année)	15 000 \$
- ASSOCIATION DE HOCKEY AMATEUR DE PORT-CARTIER INC.	10 500 \$
- CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES RHAPSODIES DE PORT CARTIER INC. »	5 000 \$
- CLUB DE NATATION DE PORT-CARTIER INC. (« LES CACHALOTS »)	9 000 \$
- L'ACADÉMIE « LES JOIES DE LA DANSE » DE PORT-CARTIER	6 750 \$
- ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC.	5 000 \$
- CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.	1 000 \$
- BASEBALL MINEUR DE PORT-CARTIER	2 000 \$
- CLUB DE TRIATHLON LES TRICÉPHALES DE PORT-CARTIER	950 \$
- LIGUE NAVALE DU CANADA DIVISION QUÉBEC (SUCCURSALE DE PORT-CARTIER)	1 500 \$
- GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.	1 500 \$
- CLUB JUDOKAN DE PORT-CARTIER INC.	5 500 \$
- ASSOCIATION DE BASKETBALL AMATEUR DE PORT-CARTIER	1 000 \$
- LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC.	3 200 \$

Procès-verbal du 9 mars 2026 – Conseil municipal de la Ville de Port-Cartier	
PARAPHE DU MAIRE :	
PARAPHE DU GREFFIER :	
N° de résolution ou annotation	
	D'autoriser la trésorière à verser les montants des subventions accordées à ces organismes, pour l'année 2026 selon les montants mentionnés plus haut.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
2026-03-117	AUTORISATION – TENUE DE LA 32^E ÉDITION DU TRIATHLON DE PORT-CARTIER – 20 JUIN 2026 Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu : D'autoriser la tenue de la 32^e édition du TRIATHLON DE PORT-CARTIER, le 20 juin 2026, et en conséquence, d'autoriser à cette fin : - la fermeture de deux voies du boulevard des Îles (partie comprise entre le secteur du Grand Héron et la rue Plante), de 8 h à 15 h, afin de permettre le bon déroulement de cette activité; - l'utilisation, par le comité organisateur, de deux (2) camionnettes du Service des loisirs et de la culture et d'un véhicule 4 X 4 (mule) de la Ville lors de cet événement à condition que ces véhicules soient conduits exclusivement par des employés municipaux agissant comme bénévoles; - l'utilisation du matériel appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité, tel que détaillé à la liste déjà fournie au Service des loisirs et de la culture de même qu'au Service des travaux publics de la Ville par le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER; - l'utilisation du stationnement du CREC et des multiples plateaux intérieurs tels que l'aréna, le gymnase, la piscine et différentes salles de réunion; QUE le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
2026-03-118	AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LOCATION POUR LE TERRAIN DU 2, RUE DOMINIQUE Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu : D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme ou la préposée administrative à l'urbanisme, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le Bail de location pour le terrain du 2, rue Dominique, selon les modalités et conditions contenues dans la recommandation datée du 25 février 2026.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
2026-03-119	MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2025-12-468 INTITULÉE : « NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE NOVEMBRE 2025 À DÉCEMBRE 2026 »

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

DE modifier la résolution n° 2025-12-468 afin de :

- Retirer le Comité de développement à M. le conseiller Daniel CAMIRÉ;
- Retirer « Vigie Centre de services scolaire du Fer » à M. le conseiller Patrick HOVINGTON;
- Retirer « Vigie CISSS Côte-Nord » à M^{me} la conseillère Josée CAISSY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-120

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2026, totalisant 53 991,13 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-03-121

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE À PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SU-SP-20240715-01 – OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES N° OEC-25425 ET OEC-25431

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 285 \$, taxes en sus, à l'entreprise OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC., en paiement pour le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire à Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SU-SP-20240715-01, le tout conformément aux factures n° OEC-25425 et OEC-25431, datées respectivement du 31 janvier 2026 et du 28 février 2026 ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 3 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-03-122

MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2026-02-50 INTITULÉE : « ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE modifier la résolution n° 2026-02-50 de manière à ajouter le prestataire de services professionnels G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE à la liste des Contrats et ententes pour le contrôle biologique des insectes piqueurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{ME} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne qu'une rencontre au sujet du dossier d'eau potable du secteur de Rivière-Pentecôte est prévue le 31 mars, à 19 h au local du CLUB L'ÂGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE.

Elle mentionne également qu'un total de 33 plaintes citoyennes ont été reçues pour les mois de janvier et février, réparties comme suit : 16 concernant le Service des travaux publics, 9 concernant l'environnement, 3 concernant le Service des loisirs et de la culture 5 pour la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX. Les plaintes ont toutes été résolues dans les 48 heures de leur réception. Elle encourage les citoyens à poursuivre cette méthode afin de pouvoir assurer un suivi par le conseil.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il souligne l'excellent travail du Service des loisirs et de la culture et du COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE pour toutes les activités offertes aux jeunes pendant la semaine de relâche.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il ajoute à la mention de M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, que plus de 500 personnes se sont présentées à la Bibliothèque la semaine dernière, ce fût une très belle participation!

M. LE CONSEILLER TOMMY LUCAS

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle souligne le 75^e anniversaire du CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. qui sera célébré tout au long de l'année. Le Tournoi des marchands se tiendra du 13 au 15 mars.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il n'a rien de particulier à mentionner.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance ordinaire du 9 février 2026, M^{me} Tania KENTY demandait :

– Pour quelle raison la rue du Père-Régneau n'a pas été déneigée pendant trois journées lors du congé des fêtes, ainsi que le 22 janvier?

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Réponse :

Le déneigement est effectué chaque fois que la situation le requiert. Il est possible qu'en raison de congés fériés et/ou journée de fin de semaine, le déneigement soit reporté, si la situation peut attendre. Pour ce qui est du 22 janvier, le camion de déneigement a débuté le travail vers 8h et terminé vers 15 h 45. Une problématique a été signalée le 29 janvier, où il est tombé 3 pieds de neige en très peu de temps alors qu'il était annoncé 4 pouces sur période de 18 heures. Le déneigement a été retardé pour cette raison et par manque de personnel.

À la séance ordinaire du 9 février 2026, M. Mario GAUMONT demandait :

– Est-ce possible d'avoir un suivi concernant la réparation des différents lampadaires brisés dans le secteur de Rivière-Pentecôte.

Réponse :

Le Service des travaux publics a confié le contrat pour la vérification des lampadaires du secteur Rivière-Pentecôte à une entreprise en services électriques, les lampadaires ont été réparés en majorité.

À la séance ordinaire du 9 février 2026, M. Yannick BEAUPRÉ demandait :

– Des représentants du ministère seraient venus en 2025 concernant le taux anormalement élevé de coliformes fécaux dans l'eau du secteur de Rivière-Pentecôte, est-ce possible d'avoir un suivi à ce sujet?

Réponse :

En 2025, nous avons eu quelques épisodes où nous avons eu des valeurs élevées de coliformes totaux (et non fécaux). Conformément aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, chaque fois que nous constatons dans nos analyses un non-respect des normes, que ce soit bactériologique, THM, turbidité ou autre, nous devons aviser immédiatement le ministère, procéder aux démarches du retour à la conformité, et aviser le ministère des résultats de ces démarches. C'est ce que nous avons toujours fait et ce, en parfaite coordination avec le ministère.

Il est à noter que le système en place est hors norme, et ce, depuis toujours. Le ministère reçoit les résultats d'analyses et suit de très près la qualité de l'eau. Il nous contacte chaque fois qu'il constate des paramètres hors normes.

Des épisodes similaires de teneurs élevées surviendront encore. L'eau de rivière connaît une dégradation significative ces dernières années. Malgré la chloration de l'eau brute de la rivière, cette eau ne subit aucun traitement de filtration. Dans le cadre du projet de mise aux normes, la caractérisation complète de l'eau est effectuée depuis des années.

À la séance ordinaire du 9 février 2026, M. Denis TANGUAY demandait :

– Est-ce possible d'avoir la répartition des montants prévus au budget des Loisirs et de la Culture?

Réponse :

N° de résolution
ou annotation

Description	Budget 2026
TERRE-PLEIN & ESPACES VERTS	425 543
ADMINISTRATION-ACTIVITES RÉCRÉATIVES	826 452
CENTRE L'ABRI-LOISIRS	1 082 340
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES-GYMNASE	43 438
CENTRE CARTIER-TRAVAUX PUBLICS	179 942
BÂTIMENT SOCCER	1 800
ADMINISTRATION-PATINOIRES	9 877
ARENA L'ABRI	288 761
PATINOIRES EXTERIEURES/SECTEUR PENTECÔTE	58 250
PISCINE L'ABRI	323 699
PISCINE L'ABRI-ENTRETIEN	197 141
PARCS ET TERRAINS DE JEUX-QUAI/PENTECÔTE	6 950
BASE DE PLEIN AIR-ÉCLO-JOUR	126 834
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	138 520
PARCS LOISIRS	203 156
BASE DE PLEIN AIR	64 500
TERRAINS DE CAMPING PARADIS ET PATTERSON	39 550
CAMPING RUSTIQUE/POINTE-AUX-ANGLAIS	790
ADMINISTRATION-ACTIVITÉS CULTURELLES	252 990
BIBLIOTHEQUE	475 378
MUSÉE LANGLOIS (POINTE AUX ANGLAIS)	11 488
PARC DES MOUSSAILLIONS	1 100
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'HISTOIRE	61 003
CAFÉ GRAFFITI-TRAVAUX PUBLICS	144 547
Grand Total	4 964 049

À la séance ordinaire du 9 février 2026, M. Sylvain GRAVEL demandait :

– Est-ce que la chargeuse sur roues utilisée dans le secteur de Rivière-Pentecôte respecte les normes de circulation?

Réponse :

La chargeuse 950 rencontre les normes de poids et de taille et la Ville détient un permis de circulation spécial pour cet équipement durant les mois hivernaux. Il s'agit de la même pratique qu'avec les autres équipements.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Ces questions seront répondues lors d'une séance ultérieure :

Question de M^{me} Jennifer BEZEAU

– Concernant le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, quelles sont les autres solutions analysées qui ne se trouvent pas dans les rapports fournis?

Question de M^{me} Claudine VÉZINA

– Concernant le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, est-ce que la ligne électrique de la 5^e Rue a été considérée dans le tracé prévu?

2026-03-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 mars 2026 soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ, mairesse
Présidente d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/bb

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse